## Comité pluridisciplinaire de protection des personnes contre les abus dans l'Eglise



« Si, dans l'Église, on détecte même un seul cas d'abus, qui représente déjà une horreur, un tel cas sera affronté avec la plus grande gravité » Pape François, Clôture du sommet sur la Protection des mineurs, Vatican, février 2019

Animer le Comité de protection des personnes contre les abus dans l'Église, c'est prévoir les actions suivantes :

- Accueillir et Écouter les personnes
- Assurer leur suivi et les accompagner
- Former et prévenir clercs et laïcs en mission d'Église
- Informer et communiquer sur les actions conduites

Pour servir l'Église catholique, en relation d'aide aux personnes victimes ou auteurs,

Françoise Gaussen
Animatrice du CPPPCAE
07.45.05.03.19
<u>protectiondespersonnes@catho-aixarles.fr</u>
7 cours de la Trinité, 13100 Aix-en-Provence